
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2026 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Mairesse d'arrondissement
Madame Julie FORGUES, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA26 28 081

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 juin 2026 avec les modifications suivantes :

- Retrait de l'item 20.02
- Ajout des items 20.05 et 30.04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces de la mairesse

La mairesse d'arrondissement a d'abord annoncé la levée des mesures d'urgence et la fin prochaine des opérations de retrait des digues et de nettoyage, tout en remerciant le personnel mobilisé.

Elle a ensuite expliqué les retards dans le balayage des rues et l'entretien des parcs, attribuables à des problèmes de disponibilité et de réparation des équipements municipaux. Elle a assuré que les équipements sont désormais de retour en service et que des solutions à long terme sont recherchées.

Par ailleurs, elle a souligné l'accueil très favorable réservé au projet de marché public, qui a suscité la participation de près de 700 citoyens, dont 98 % se sont montrés intéressés. L'étude du projet se poursuit afin de déterminer les modalités d'implantation.

Enfin, elle a rappelé plusieurs activités estivales à venir, dont les séances de zumba en plein air, la vente de garage annuelle et la journée « Donnez au suivant », la journée de golf des citoyens ainsi que les festivités de la Fête nationale au parc Eugène-Dostie, qui incluront un spectacle de Nicolas Ciccone et des feux d'artifices.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

M. Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique, a indiqué que les opérations de nettoyage liées aux récentes mesures d'urgence en lien avec les crues printanières sont presque terminées et a souligné la bonne collaboration des citoyens.

Il a également rappelé l'importance de s'inscrire avant le 15 juin au service de ramassage des branches, puisque les propriétaires qui ne se conformeront pas aux exigences pourraient recevoir un avis de la sécurité publique.

Enfin, il a mentionné que les travaux visant à améliorer la sécurité routière se poursuivent, notamment avec l'installation de dos d'âne, la sécurisation des pistes cyclables et l'ajout prochain de dispositifs de ralentissement pour mieux protéger les piétons et les cyclistes.

Début : 19 h 41

Questions sur place :

Richard Bélanger	Enlèvement des branches – parc de maisons mobiles
Robert Samoszewski	Liste des mesures d'atténuation de vitesse en lien avec la pétition Peinture pour voies de virage coin Jacques-Bizard et Cherrier

Fin : 19 h 46

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 46

Questions sur place :

Ton Mongey	Maison sur la rue Paul – avis d'éviction
Madame	Démarches sur la rue Paul – maisons sur pieux et pilotis
Gabriel Zikry	Golf Saint-Raphaël – filets pour les balles de golf qui font intrusion dans les résidences à proximité
Sam Gattas	Golf Saint-Raphaël – fenêtres brisées par les balles et autres dommages

Questions écrites :

Aleksandr Vorobev	Article 83 du règlement de zonage – rue Paul
Christina McCallum	Évacuation de l'avenue Paul
Éric Schild	Réfection de la rue Jean-Baptiste – Infrastructures
Lisanne Dion	Maison abandonnée 16 355, rue Barbeau – élagage et mise à jour
Joey Spencer Anderson	Intersection boul. Gouin et Jacques-Bizard

Fin : 20 h 13

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 13

Richard Bélanger 2 maisons sur Paquin et Roy – sacs de sable
Coupe de gazon – bris d'équipement

Fin : 20 h 24

CA26 28 082

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 mai 2026.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 5 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1269452008

CA26 28 083

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1269452009

CA26 28 084

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 275 549, 09 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 239 607,90 \$ + contingences (15%): 35 941,19 \$) - Appel d'offres public # 2026-03 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 98 187.32 \$ incluant les taxes pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

1. D'accorder à Construction Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 607,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2026-03);
2. D'autoriser une dépense de 35 941,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences
3. D'autoriser un montant total incident de 98 187,32 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1260543003

CA26 28 085

Octroyer une contribution financière d'une valeur totale maximale de 245 000 \$, non taxable, et autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs à intervenir entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour une durée de 3 ans, prenant fin le 30 juin 2029.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière d'une valeur totale maximale de 245 000 \$, non taxable, et autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs à intervenir entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour une durée de trois (3) ans, prenant fin le 30 juin 2029;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1269649001

CA26 28 086

Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 19 950 \$, non taxable, renouveler le prêt d'immeuble sis au 15848, rue du Moulin et autoriser la signature de la convention de contribution financière et prêt d'installation à intervenir entre la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour une durée de trois (3) ans, prenant fin le 31 décembre 2028.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 19 950 \$, non taxable, pour les 3 prochaines années, à la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève;
2. d'autoriser le renouvellement du prêt d'immeuble pour une durée de 3 ans, à la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève;
3. d'autoriser la signature de la convention de contribution financière et prêt d'installation à intervenir entre la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) pour une durée de 3 ans, prenant fin le 31 décembre 2028;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1264364020

CA26 28 087

Accorder un contrat à Atlas Paysage inc. (Placement KS) pour effectuer les travaux d'aménagement de la halte piétonne et cycliste du parcours Gouin à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 386 063,57 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 335 707,45 \$ + contingences (15%): 50 356,11 \$) - Appel d'offres public # 2025-04 (7 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 146 043,86 \$ incluant les taxes pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Julie FORGUES

Et résolu :

1. D'accorder à Atlas Paysage inc. (Placement KS), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de la halte piétonne et cycliste du parcours Gouin à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 335 707,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro (# 2025-04);
2. D'autoriser une dépense de 50 356,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser un montant total incident de 146 043,86 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour des services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1260543004

CA26 28 088

Autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente ou de récupération de cannettes au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le mardi 23 juin 2026, dont tous les profits des ventes et le traitement serviront à l'autofinancement de ces organismes.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente ou de récupération de consignes au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le mardi 23 juin 2026;

D'autoriser ces deux (2) organismes à conserver les profits engendrés par cette activité pour des fins d'autofinancement;

Aucune dépense n'est encourue par l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève en vertu de cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1264364021

CA26 28 089

Autoriser la signature d'ententes de collaboration avec des entrepreneurs du secteur et des artisans locaux, afin qu'ils viennent bonifier l'offre alimentaire et la programmation sur le site des festivités lors des célébrations de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le mardi 23 juin 2026.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser la signature d'ententes avec des fournisseurs de secteur afin d'offrir des services alimentaires et une bonification des services lors des festivités de la Saint-Jean du 23 juin 2026;

D'autoriser les fournisseurs à vendre leurs produits, tout en respectant les clauses de leurs ententes;

Cette autorisation n'implique aucune dépense pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1264364022

CA26 28 090

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1269452010

CA26 28 091

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2026

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1267576003

CA26 28 092

Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juin 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juin 2026 », jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1264364019

CA26 28 093

Règlement numéro CA28 0023-54 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire les marges avant et arrière à la grille des usages et normes de la zone C2-320 et de modifier la largeur minimale de l'allée d'accès.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement Richard Bélanger et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé : « Règlement numéro CA28 0023-54 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire les marges avant et arrière à la grille des usages et normes de la zone C2-320 et de modifier la largeur minimale de l'allée d'accès ».

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Richard BÉLANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-54 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire les marges avant et arrière à la grille des usages et normes de la zone C2-320 et de modifier la largeur minimale de l'allée d'accès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1269606012

CA26 28 094

Règlement numéro CA28 0023-53 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre la classe d'usage « R4 Multifamiliale, catégorie B » permettant les bâtiments de 7 logements et plus à la grille des usages et normes de la zone C2-334.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-53 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 par sa résolution CA26 28 073 ;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 par sa résolution CA26 28 073;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 juin 2026, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 22 mai 2026;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-53 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre la classe d'usage « R4 Multifamiliale, catégorie B » permettant les bâtiments de 7 logements et plus à la grille des usages et normes de la zone C2-334.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1269606005

CA26 28 095

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-2

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les tarifs, à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 par sa résolution CA26 28 072;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 par sa résolution CA26 28 072;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter, le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1262714005

CA26 28 096

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à une demande de dérogation mineure visant la propriété située au 1, rue Lakeside, constituée du lot numéro 4 589 963 du cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante, dont la marge latérale droite est inférieure de 0,79 m à la norme prescrite de 3 m à la grille des usages et normes de la zone R1-103, faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro CA28 0023.

La mairesse d'arrondissement invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site internet de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève le 15 mai 2026.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, la dérogation mineure visant la propriété située au 1, rue Lakeside, constituée du lot numéro 4 589 963 du cadastre du Québec, afin de :

- régulariser l'implantation de la résidence existante, dont la marge latérale droite est inférieure de 0,79 m à la norme prescrite de 3 m à la grille des usages et normes de la zone R1-103, laquelle fait partie intégrante du Règlement de zonage numéro CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1269606007

CA26 28 097

Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour la réalisation d'un projet de construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 16 312, boulevard Gouin ouest, composé du lot no 6 616 063 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder une compensation à fournir des cases de stationnement au 16 312, boulevard Gouin Ouest, composé du lot no 6 616 063 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1267905007

CA26 28 098

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, concernant la demande de P.I.I.A. visant à permettre le remplacement du revêtement de la toiture en tôle à baguette sur la propriété située au 394, rue Pierre-Boileau, correspondant au lot 4 295 571 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du revêtement de toiture en tôle à baguette pour la propriété située au 384, rue Pierre-Boileau, correspondant au lot 4 295 571 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1269606011

CA26 28 099

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à une demande de P.I.I.A., afin d'autoriser des travaux de remblai sur un chemin de ferme situé sur la propriété sise au 765, rue Cherrier, constituée des lots numéros 4 590 766, 4 590 767, 4 589 806, 4 589 808 et 4 590 768 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, les travaux de remblai sur un chemin de ferme situé sur la propriété sise au 765, rue Cherrier, constituée des lots numéros 4 590 766, 4 590 767, 4 589 806, 4 589 808 et 4 590 768 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1269606010

CA26 28 100

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser une enseigne murale à l'adresse sise au 15538 boulevard Gouin composée du lot 1 843 911 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne murale à l'adresse sise au 15538, boulevard Gouin Ouest, composée du lot 1 843 911 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1269606009

CA26 28 101

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin d'autoriser une enseigne murale à l'adresse sise au 640, boulevard Jacques-Bizard composée du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne murale lumineuse à l'adresse sise au 640, boulevard Jacques-Bizard, correspondant au lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1269606008

CA26 28 102

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en composite sur la ligne latérale gauche de la propriété sise au 293, avenue des Noyers du lot numéro 4 298 424 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 293, avenue des Noyers du lot numéro 4 298 424 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1269606006

CA26 28 103

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Julie FORGUES

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner, le conseiller d'arrondissement monsieur Christopher Little à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 2 juin 2026 jusqu'au 1^{er} septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1269452011

Dépôt de documents

Dépôt de documents – AVRIL 2026

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA26 28 104

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 juin 2026 à, 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Madame la mairesse d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Danielle MYRAND
Mairesse d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2026.